

TELEPAIEMENT EN LIGNE

COMMENT REGLER LA FACTURE DE DEMI-PENSION ?

Cette année, vous avez plusieurs possibilités pour régler la facture de demi-pension de votre enfant :

- soit par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du collège Lavoisier
- soit en espèces directement au service Gestion du collège Lavoisier
- soit par carte bancaire via le paiement en ligne sur internet.

Le paiement en ligne vous permet désormais de régler avec votre carte bancaire la facture de cantine, en plusieurs fois, si vous le souhaitez, par le biais du portail Espace Numérique de Travail (E.N.T.).

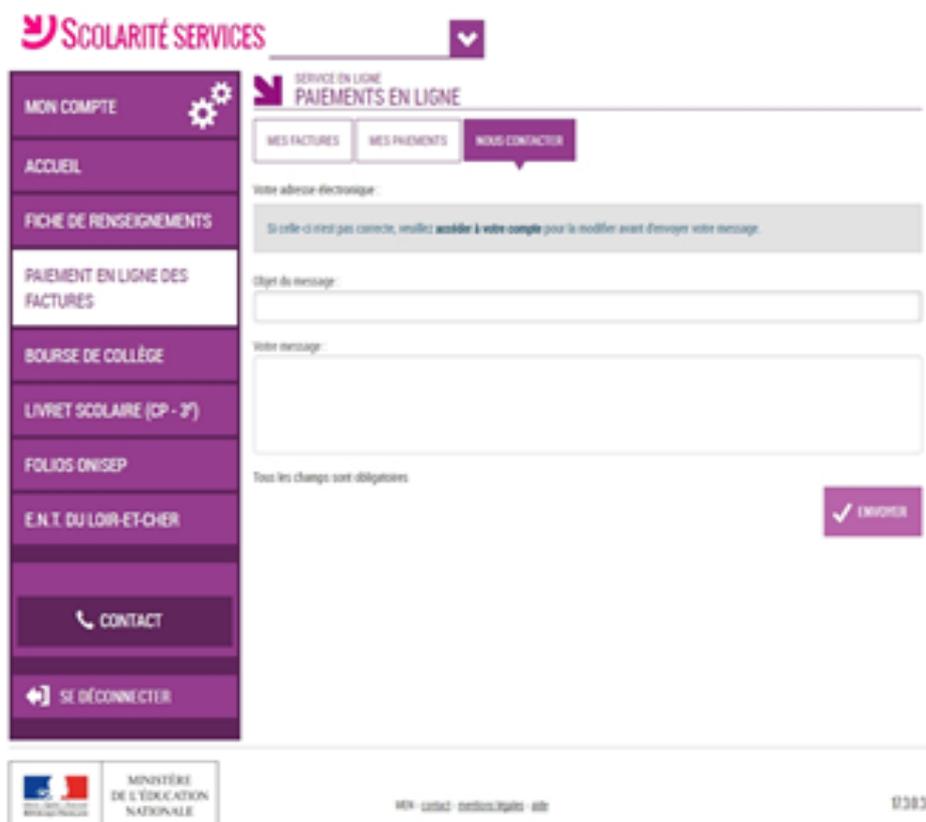
- Rendez-vous sur le portail E.N.T. : <https://envole-loir-et-cher.ac-orleans-tours.fr>

- Sélectionnez « parents, élèves » et vous accédez à Scolarité Services.

- Après identification avec vos codes personnels donnés à la rentrée (mêmes codes que pour Pronote et la demande de bourse en ligne), sélectionnez la rubrique « Paiement en ligne des factures »

Vous pouvez régler la facture, en sélectionnant tout ou partie de la créance (montant minimum par paiement : 20 €). Néanmoins, la facture devra être totalement réglée avant le début du trimestre suivant.

Le paiement est entièrement sécurisé et vous recevrez par mail un accusé du règlement



Ainsi les frais de demi-pension seront traités pour le trimestre avril – juillet 2019 avec la mise en ligne des sommes dues. Cependant, les éventuelles créances antérieures demeurent accessibles pour le paiement en ligne.

Mme Menant, adjoint gestionnaire